NUMERO XI.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 7. Février 1804.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du* 18. *Décembre* 1803.

LA querelle des *François* & des *Anglois*, appaisée un moment, mais si mal, n'a pas plutôt éclaté de nouveau que les embarras de la *Porte* en ont encore redoublé. La jalousie mutuelle des deux Nations ennemies, les rivalités de leurs Chefs & Envoyés, n'avoient pas cessé même, pendant les instans d'une courte trêve, d'être le tourment du Gouvernement *Ottoman*, le sien plus encore que celui des autres Puissances foibles. Mais, depuis que l'on a jetté le masque pacifique pour courir une seconde fois aux armes, depuis que l'on a songé à reprendre ouvertement les anciens projets & rétablir les Ligues à-peine dissoutes, de bien plus grandes difficultés se sont renouvellées aussi pour le *Grand-Seigneur* & ses Ministres. Sur-le-champ les Ambassadeurs respectifs, suivant les rapports du tems, ont recherché, l'un & l'autre, l'amitié exclusive du Gouvernement *Turc* avec un empressement tel qu'il eût dû l'entraîner des premiers dans la lutte sans une fermeté extraordinaire de sa part, inspirée par la vuë de la grandeur du danger. Ce danger a été éloigné d'abord au moyen du refus constant de toutes demandes tendant à y impliquer la *Porte*, & ce refus a été constaté même & confirmé par une Déclaration formelle de Neutralité. Cependant le danger qu'on redoutoit, pour avoir été détourné, n'est pas encore passé tout-à-fait & de manière à ne plus laisser des inquiétudes. Trop propre en effet à revenir, il menace itérativement dès aujourd'hui cet Empire. C'est ce que font craindre au moins les fréquentes Conférences que les Envoyés de *France* & d'*Angleterre*, toujours animés sans doute de vuës opposées, tiennent de nouveau avec les principaux Membres du *Divan*. Toutefois les objets précis, qu'on discute dans ces Séances Diplomatiques, sont jusqu'ici un profond mystère. Probablement le secret n'en sera révélé que par le résultat, au cas que le Gouvernement *Ottoman*, incapable plus longtems de tenir la Balance en équilibre, dût enfin la faire pencher d'un côté ou d'autre."

„ Mr. *Stratton*, le Représentant actuel de la Cour de *St. James* près de la *Porte*, après s'être accrédité, en qualité de Ministre-Plénipotentiaire, par la présentation de ses Lettres de créance au *Grand-Visir* & au *Reis-Effendi*, aura aussi dans peu l'honneur de les offrir au Sultan en personne. On a remarqué, que le Prédécesseur de Mr. *Stratton*, l'Ambassadeur *Drummond*, dans l'Audience de congé qu'il eut de *Sa Hauteſſe*, ne fit point mention du rappel effectivement obtenu par lui du Roi d'*Angleterre*, mais témoigna seulement qu'il se retiroit en vertu d'un Congé de sa Cour. De cette façon il a épargné avec honnêteté au Gouvernement *Turc* la dépense des Présens considérables, qu'elle est dans l'usage de donner aux Ministres rappellés, & qu'elle avoit très-récemment distribués à l'occasion du départ d'un Ambassadeur *Britannique*, lors de celui de Mylord *Elgin*. Pour cette raison peut-être Mr. *Drummond* n'a pas prétendu dans la conjoncture actuelle à ces Présens, que réellement ni lui ni sa Suite n'ont reçus."

„ La *Russie* est en cette crise le principal réfuge de la *Porte*, la Puissance par le pouvoir de laquelle elle cherche à appuyer sa foiblesse. L'Envoyé de l'Empereur *Alexandre*, par conséquent, jouït d'une considération proportionnée au besoin qu'on a de la faveur de son Maître. Cet Envoyé, le Comte d'*Italinsky*, a reçu du *Grand-Seigneur* l'Ordre du *Croissant*, accordé depuis quelques années à des Etrangers. Il en portera la Décoration de l'aveu de sa Cour."

De PÉTERSBOURG, *le* 11. *Janvier* 1804.

La protection, accordée par feu l'Empereur *Paul* à la nouvelle République des *Sept-Isles* ci-devant *Vénitiennes* de la Mer *Ionienne*, avoit d'abord fait venir ici de cette autre extrémité de l'*Europe* une Députation solemnelle, chargée de complimenter le Monarque actuel sur son avénement,

& de le prier qu'il continuât aux Peuples des Isles unies la bienveillance de son Père. On sçait que cette prière n'a pas manqué d'être exaucée. Ainsi, les relations de cette Cour avec le nouvel Etat *Ionien* étant même devenuës ensuite plus étroites & plus intimes encore, on a vu arriver à cette Cour un Résident ordinaire de la République des *Sept-Isles*. Ce Résident, Mr. *Navanzi*, rendu ici depuis quelque tems, se trouve aujourd'hui reconnu formellement en la qualité de Chargé-d'affaires *Ionien*, dans laquelle il a augmenté le nombre des Membres du Corps Diplomatique en cette Capitale, après la remise accoûtumée de ses Lettres de créance.

Un incendie violent a réduit en cendres, le 9. de ce mois, le Palais du Grand-Duc *Constantin* à *Strelna*, à 3. milles de *Pétersbourg*, sur le chemin de *Pétershof*.

De CORFOU, *le 27. Décembre* 1803.

La République *Ionienne*, quoique née dans la dernière Guerre, a le bonheur singulier de ne souffrir aucune atteinte des nouveaux troubles de l'*Europe*. Au contraire, sous la direction protectrice de la *Russie* & à la faveur de sa position insulaire, cette République naissante continuë tranquillement à travailler à se former & à s'organiser en Etat libre & indépendant. Ce travail a fait sur-tout de grands progrès depuis la réunion en cette Ville des Députés des sept Isles confédérées, convoquées pour mettre la dernière main à l'introduction d'un Gouvernement régulier. Ces Députés, élus par-tout par les principaux Citoyens, furent installés, pour le dit effet, dans les fonctions Législatives, le 26. Octobre dernier, par le Ministre-Plénipotentiaire *Russe*, Comte de *Mocenigo* (*ainsi qu'on l'a rapporté dans notre* N°. CI. 1803.) Dès le même jour l'Assemblée, ayant pris le nom de *Corps-Législatif*, & élu pour Président le Citoyen *Demetrio Petrizzopulo*, annonça au Peuple, par une Adresse, comme le premier objet de ses prochaines délibérations, celui d'*établir une Constitution juste & permanente*. Et cet objet important, l'Assemblée l'a pris tellement à coeur, qu'en ce moment la Constitution des *Sept-Isles-Unies* est achevée, publiée, & en partie mise en activité. Elle va maintenant être présentée à la sanction du Monarque *Russe* par le Chargé-d'affaires de cette République à *Pétersbourg*, le Citoyen *Navanzi*, auquel il a été expédié, à cette occasion, des Lettres de créance d'Envoyé-Extraordinaire. Il aura à faire hommage en même tems à l'Empereur du Décret ci-dessus du *Corps-Législatif*, en date du 6. de ce mois.

„ Le *Corps-Législatif Constituant* de la République *Sept-Insulaire*, considérant & reconnoissant, que le rétablissement de la tranquillité publique dans les *Sept-Isles-Unies* & la fondation libre & légitime de la Constitution de la République, sont dûs à l'intervention généreuse & bienfaisante d'*Alexandre I*, Empereur de *Toutes-les-Russies*, a arrêté, d'un accord unanime & spontané: „ *l'Image auguste de S. M. I., le Restaurateur magnifique & garant de la République* „ Sept-Insulaire, *sera sculptée en marbre* „ *le célèbre* Phidias *de l'Italie*, Ant. „ va, *& placée dans la Salle des Séances* „ Corps-Législatif *de la manière la plus convenable pour un pareil Monument.*"

„ Que cette Image sublime entretienne pour toujours dans la Nation le sentiment profond de sa reconnoissance; qu'elle soit le génie tutélaire des Législations successives; qu'elle serve d'auspices à leurs délibérations, & qu'elle soit leur guide dans leurs travaux, pour consolider par des Loix sages l'existence & la tranquillité de la Société *Sept-Insulaire*."

„ Le *Sénat* est chargé d'obtenir du coeur magnanime de S.M. Imp. son consentement pour l'exécution de ce Monument, décerné par la reconnoissance publique."

Déjà auparavant la même Assemblée, dans sa seconde Séance, tenuë le 29. Octobre, consigna ses sentimens de reconnoissance envers le même Monarque & son Ministre Plénipotentiaire, dans un Décret remis alors au dernier, & que voici encore.

„ Le *Corps-Législatif* de la République *Sept-Insulaire* arrête, qu'il sera communiqué, par son Président, à Son Excellence le Ministre-Plénipotentiaire de *Russie*, ce qui suit:

„ *Notre Patrie est donc ressuscitée. Nous avons entendu sa voix douce & imposante répétée par notre illustre Concitoyen, organe de la volonté sacrée, bienfaisante & auguste de S. M. Impériale. Cette Mère commune négligée par nous, lorsque nous étions ses Enfans, sans le sçavoir; cette Mère, déchirée par nous, & conduite aux bords du tombeau, lorsque, presque méconnuë par l'excès des passions & l'enthousiasme* Grec, *chacun voulait en sauver la sienne, la posséder seul, & jouir seul de tous ses trésors; elle est retournée parmi les sept Peuples* Ioniens; *elle nous a appellés à être ses Représentans; elle n'attend de nous que des affections modérées, des études tranquilles, des soins pacifiques pour la restaurer, & la rendre digne d'elle-même, ainsi que d'*Alexandre, *qui l'a replacée dans la région d'où les vicissitudes humaines l'avoient fait choir. Nous Citoyens Représentans*

nous le sentons, & répondons avec fermeté à ce concert de voix douces & imposantes. Peuples Ioniens, vous serez libres & heureux pour toujours; vos Représentans ne feront de sacrifice devant aucun autre Autel, que devant celui de votre Liberté Politique & de votre Félicité Sociale. Vous jouirez de ces Biens, si l'époque de votre enfance est finie, si celle, dans laquelle vous marchez, vous trouve éclairés par le passé, & pénétrés de la perspective d'un avenir plus brillant que jamais, puisque nous sommes plus que jamais sûrs de la grâce Impériale, qu'un Ministre, votre Concitoyen, nous a promise, au nom de son auguste Souverain, & puisque nous aussi, nous vous promettons, avec l'aide de notre zèle & de nos intentions pures, des tems pacifiques & tranquilles. Le Corps-Législatif de la République des Sept Isles, en faisant aujourd'hui ce vœu dans cette Assemblée, le proclame solemnellement devant vous, Ministre-Plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de Toutes-les-Russies; portez-le aux pieds d'Alexandre I; dites-lui, que ses bienfaits ont rappellé à la vie la Nation Grecque, qui recherchera d'être toujours digne de la protection de son Créateur puissant, ainsi que de l'estime des autres Nations, & qui ne forme d'autre vœu que celui de voir s'éterniser l'ouvrage de vos vertus & de vos efforts, comme s'éternisera votre nom dans nos Annales."

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *du 28. Janvier 1804.*

„ Le Roi est parfaitement rétabli de son indisposition: Non-seulement S. M. a repris l'entier usage de la jambe, qui avoit été enflée, & marche presque sans aucune difficulté; mais S. M. monte même à cheval, & avant-hier Elle a pris cet exercice au Manège durant un assez long tems; après quoi Elle a donné Audience au Duc d'*York* pour des affaires du Département Militaire, celles-ci continuant d'occuper, en premier lieu, l'attention du Gouvernement dans la supposition, où l'on est toujours, que les *François*, en différant sans cesse leur Expédition, ne font que guetter l'occasion, où les *Anglois*, las d'attendre inutilement l'effet de tant & de si longues démonstrations, se relâcheroient dans leur vigilance, où que les vents & les incidens faciliteroient un passage, que notre Marine continuë de leur fermer jusques dans leurs propres Ports. Le Commandement du District *Méridional* de l'*Irlande* a été offert à Mylord *Hutchinson*, qui, après la mort du Général *Abercrombie*, a commandé l'Armée d'*Egypte*. Il remplaceroit le Lieutenant-Général *Myers*, qui est parti le 23. de ce mois de *Waterford*, à l'effet d'aller s'embarquer pour les *Indes-Occidentales*, où il succédera au Général *Grenfield*, mort de la Maladie contagieuse ou espèce de *Fièvre-jaune*, que les Troupes *Britanniques*, revenues à la *Barbade*, y ont apportées de leur Conquête de *Demerary* & d'*Essequebo*."

„ Il est probable, que le Général *Myers* sera chargé d'achever la Conquête des Isles, que la *France* conserve encore aux *Indes-Occidentales*: Outre les pertes, que la présente Guerre lui a déjà causées dans cette partie du Monde, & qui ont porté les coups les plus sensibles à sa Navigation Marchande, la pépinière de sa Marine Militaire, elle vient de perdre totalement *St. Domingue*: Ce n'est pas néanmoins l'*Angleterre*, qui en a fait l'acquisition; ce sont les Dominateurs *Africains*, qui en sont devenus les maîtres. La Nouvelle a été apportée par le Capitaine *Sorrell*, ci-devant commandant la Frégate, *le Garland*, qui a péri sur la Côte de *St. Domingue*. Cet Officier, revenu sur un Bâtiment particulier, doit avoir apporté des particularités, dont cependant il n'a rien été publié authentiquement, parce que le Gouvernement n'en a pas encore reçu les Rapports officiels. Voici les rapports, qu'on donne, & sur lesquels il paroît n'y avoir rien à remarquer, si ce n'est qu'ils manquent de date. — „ Le Capitaine *Sorrell*, arrivé le „ 26. à *Londres*, a informé le Gouverne„ ment, de la part des Commandans à la „ *Jamaïque*, que le Général *Rochambeau* „ s'est rendu Prisonnier, avec tout ce qui „ lui restoit de son Armée, aux Comman„ dans de nos Forces Navales, en évacuant „ l'Isle, qu'il a laissée aux *Noirs Insurgens*, „ actuellement aux ordres de leur Général „ *Dessalines*. Durant les trois derniers mois „ le Général *Rochambeau* avoit souffert la „ détresse la plus accablante & un manque „ absolu de la plûpart des articles, néces„ saires à la vie. Cédant enfin à la plus „ dure nécessité, qui lui étoit imposée par „ la famine & par toute sorte de besoins, „ il proposa une Capitulation, tant aux „ *Noirs*, qui le pressoient vivement d'un „ côté, qu'au Commandant *Britanni*„ *que*, qui bloquoit le Port du *Cap-Fran*„ *çois* de l'autre. Le Général *Noir* lui ac„ corda dix jours pour l'évacuation de la „ Colonie; & en conséquence Mr. de *Ro*„ *chambeau* s'embarqua, avec le reste de ses „ Forces, ainsi qu'un nombre d'Habitans „ *Blancs*, à bord de trois Frégates, deux „ Corvettes, & 18. Transports, qui tous

„ étoient déjà arrivés à la *Jamaïque* au dé-
„ part du Capitaine *Sorrell*. L'Officier *Bri-*
„ *tannique*, avec lequel Mr. de *Rocham-*
„ *beau* a capitulé, eſt le Capitaine *Loring*,
„ commandant à cette époque la Divi-
„ ſion *Britannique*, qui bloquoit le *Cap* de
„ *St. Domingue:* Elle étoit compoſée de
„ trois Vaiſſeaux, *le Vanguard*, *le Bellero-*
„ *phon*, & *l'Hercule*, de 74. Canons, avec
„ la Frégate *la Blanche*. Le nombre de
„ Troupes *Françoiſes*, qui ſont devenuës
„ ainſi Priſonnières de guerre entre les mains
„ des *Anglois*, eſt porté à 4. ou 5. mille
„ Hommes; & la valeur de tout ce qui eſt
„ tombé en partage à ceux-ci, à cette oc-
„ caſion, eſt très-conſidérable. On pré-
„ tend, qu'une partie de ce Butin, notam-
„ ment la Caiſſe Militaire de *St. Domin-*
„ *gue*, renfermant 500. mille Dollars en
„ Eſpèces, ſe trouve à bord du Vaiſſeau
„ de guerre *le Cumberland*, ainſi que deux
„ Généraux *François*, qui ſervoient ſous
„ Mr. de *Rochambeau*. On dit, que *le*
„ *Cumberland* eſt accompagné d'un Trans-
„ port, ſur lequel ſe trouvent 300. des Pri-
„ ſonniers *François*, qui ſe ſont rendus
„ *Cap-François*." — Il faut attendre la
confirmation de toutes ces particularités.

„ *B.* 155. & demi. *Ann. conf. à* 3. *p.*
56. & un q. *Ann. conf. à* 4. *p. c.* 73. & un q.

De LA HAYE, *le* 3. *Février.*

Le Gouvernement de cette Républiq
avoit demandé avant-hier au *Corps-Lé-*
latif ſon conſentement à la célébration d'
Jour d'actions de grâces & de prières gé-
rales. L'Aſſemblée Légiſlative, ayant e
tendu aujourd'hui le Rapport de la Co
miſſion, à l'examen de laquelle elle avo
renvoyé la demande du Gouvernement,
a enſuite conſenti. On s'attend donc à vo
paroître prochainement une Proclamatio
pour ordonner à cet égard de ſuivre
nouveau, cette année, l'uſage antique repr
depuis l'année dernière.

On apprend de l'*Overyſſel*, que le Citoye
van Dedem tot de Gelder, Père, Ambaſſade
Batave près de la *Porte*, eſt arrivé à *Zwolle*
venant de *Conſtantinople* par *Vienne* & *Berlin*

CHRONIQUE ou EXPOSÉ SUCCINCT des événemens les plus importans, relatifs en particulier à la Révolution *Françoiſe* & à ſes Suites depuis la fin de 1788, tiré principalement de la GAZETTE FRANÇOISE de LEYDE par H. C. SERRURIER, traduit du *Hollandois*, onzième Partie 1803. *Cette partie, faiſant ſuite à celles qui ont paru précédemment, & qu'on a annoncées dans cette Feuille, vient de paroître, tant en* François *qu'en* Hollandois, *chez* VOSMAER & FILS *à* LA HAYE, *& ſe trouve chez les principaux Libraires de la République, à* 15. *Sous de* Hollande *ſur Papier ordinaire, & à* 20. *Sous ſur grand Papier. On a fait connoître dans le tems la nature de ce travail, qui offre par lui-même une Chronique abrégée des principaux événemens de l'année révoluë, & ſert en même tems à faciliter la recherche des* Annales du tems, *conſignées dans la* Gazette Françoiſe de LEYDE.

Le Libraire A. LOOSJES Pz. *à* HAERLEM *vient de mettre en vente: Un Index général de la Verſion de* H. GROTII PARALLELA, *ainſi que des Notes de l'Editeur; ſuivi d'une réviſion générale de l'Ouvrage, & d'un Diſcours, relatif au Chapitre* de la Liberté & de la Servitude, *& intitulé: Athènes* ſous le pouvoir de *Cléon*, ou Traité ſur LES CHEVALIERS d'*Ariſtophane; par Mr.* J. DE MEERMAN, *Seigneur de* Dalem *& de* Vuren.

LOOY & VAN SPAAN, *Libraires à* ROTTERDAM (Wynhaven B. N°. 291,) *viennent de publier:* 1°. *Un Catalogue de près de* 4500. *Livres* Grecs, Latins & Orientaux, *avec leurs prix*, N°. 2, *à* 11. *Sous d'*Holl. 2°. *Un Catalogue de plus de* 2000. *Livres* François, Anglois, Allemands, Italiens *&c., avec leurs prix*, N°. 2, *à* 6. *Sous d'*Holl. — *Ils ſont devenus Propriétaires de* J. C. BIEL, Theſaurus Philologicus, ſive Lexicon *Græco-Latinum* in LXX. Interpretes *Græcos* Veteris Teſtamenti, 3. *Vol.* 8vo *maj.*; *prix f* 14. & charta optimâ *f* 21. — *Ils ont ſous Preſſe* C. VELLEJUS PATERCULUS ex recenſione D. RUHNKENII, *in* 12mo, *& in* 8vo *ſur grand Papier.*

Nous communiquons à PAUL VAN DYCK, *Fils de* G. van Dyck, *qu'en vertu du Teſtament de feu la Douairière* Saurin, *née* C. d'Aſſendelft, *il lui revient une Rente-Viagère; pour qu'il s'adreſſe au plutôt aux Sous-ſignés, afin d'obtenir d'eux à ce ſujet les informations néceſſaires.* CLÈVES, le 20. Janvier 1804.

(Signé) M. M. D'ASSENDELFT, E. RUYS, Exécuteurs.

A LEYDE *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 7. Février 1804.

DE RATISBONNE, *le* 28. *Janvier.* Les Séances de la Diète languiſſoient depuis leur repriſe, malgré les affaires preſſantes à finir ou à entamer. Cette inaction, qui même a laiſſé indécis juſqu'ici l'objet des Votes Virils, va pourtant ceſſer. Avant-hier le Miniſtre Comitial de S. M. *Suédoiſe* a recommandé avec inſtance à la ſollicitude de la Diète le maintien des droits méconnus de la Nobleſſe immédiate. Aujourd'hui le Miniſtre de *Pruſſe* a demandé l'examen de la queſtion agitée à cet égard, paroiſſant pencher vers des moyens de conciliation. Sur ces entrefaites, le Chargé-d'affaires de *France* vient, de plus, de faire à la Diète une propoſition d'un autre genre, par la communication des Pièces remarquables, que voici.

„ *Le Sous-ſigné, Chargé-d'affaires de la République* Françoiſe, *a reçu l'ordre de ſon Gouvernement, de communiquer à la Diète-Générale de l'Empire* Germanique *une Copie du* Bref *que* Sa Sainteté *vient d'adreſſer au* Premier-Conſul, *& de lui déclarer que le* Premier-Conſul *a pû que déférer au voeu du* St. Père, *à l'égard de l'intervention que* Sa Sainteté *lui demande. Le vif intérêt, que le* Premier-Conſul *prend à tout ce qui peut contribuer au bien de la Religion, lui fait déſirer que les nouveaux arrangemens, qui peuvent avoir beſoin du ſecours du* St. Siège, *ſoient faits dans des principes de modération & d'équité, & qu'ils ne bleſſent, dans aucun cas, occaſionner aucun ſujet d'inquiétude & de douleur pour* Sa Sainteté." RATISBONNE, le 5. *Pluviôſe* an 12. (26. Janvier 1804.) (Signé) BACHER.

PIUS P. P. VII. (*Traduction.*)

„ Recevez, NOTRE TRÈS-CHER FILS EN J. C., nos ſalutations & notre Bénédiction *Apoſtolique.* Vous nous avez donné tant de preuves de zèle & d'affection, que, dans toutes les circonſtances où nous avons beſoin de ſecours, nous ne devons pas héſiter de nous adreſſer à vous avec confiance. Les Egliſes d'*Allemagne* ont fait, dans ces derniers tems, des pertes ſans nombre; elles ont été dépouillées, à notre grand regret, de preſque tous leurs Biens *temporels;* & vous concevez ſans peine de quelle profonde douleur nous avons été accablés, lorſque nous les avons vuës privées en un inſtant d'un ſi grand nombre de ſoutiens appuis, qui garantiſſoient leur ſtabilité & maintenoient leur ſplendeur. Ce qui augmente chaque jour notre affliction, c'eſt la crainte peut-être trop fondée, où nous ſommes, que la perte bien plus déplorable des biens *ſpirituels* ne ſuive de près celle des Biens temporels. En effet, ſi nous ne prenons promtement les meſures néceſſaires, pour maintenir dans ces Contrées la Religion *Catholique*, conſerver les Egliſes, & aſſurer le ſalut des ames, il eſt à craindre, que dans un ſi grand bouleverſement, qui a englouti les intérêts temporels de l'Egliſe, ſes intérêts ſpirituels n'éprouvent eux-mêmes de très-grands dommages. Obligeons donc, par le devoir de notre Miniſtère, de réunir tous nos moyens pour régler d'une manière ſtable les affaires Eccléſiaſtiques de l'*Allemagne;* pour empêcher que dans ces Contrées la Religion *Catholique* ne ſouffre aucun dommage en elle-même, ou dans les choſes qui lui ſont néceſſaires; pour maintenir dans ſon intégrité ce qui ſubſiſte encore, & conſerver au moins les biens ſpirituels, après avoir perdu d'une manière ſi déplorable les Biens temporels; nous avons réſolu d'implorer votre ſecours, NOTRE TRÈS-CHER FILS EN J. C., & de vous prier de nous aider dans une affaire ſi importante. Vous nous avez ſecondé avec tant de zèle, lorſqu'il s'eſt agi de rétablir la Religion en *France* & de lui rendre la paix & la ſécurité, qu'après Dieu, c'eſt à vous que nous ſommes redevables de tout ce qui s'eſt fait dans ce Pays d'avantageux à la Religion, tourmentée ſi longtems par d'auſſi horribles tempêtes. C'eſt un motif pour nous de vous offrir cette nouvelle occaſion de prouver votre attachement à la Religion *Catholique*, & d'acquérir de nouveaux titres de gloire. Bien perſuadé, d'après les preuves d'affection que vous nous avez données, qu'à notre prière, vous ne refuſerez pas votre appui à la Religion *Catholique*, & que vous nous ſeconderez de tous vos efforts dans une entrepriſe auſſi importante, nous vous donnons affectueuſement, NOTRE TRÈS-CHER FILS EN J. C., notre Bénédiction *Apoſtolique.* "

Donné à ROME, *à* STE.-MARIE MAJEURE, *ſous l'Anneau du* Pêcheur, *le* 4. *Juin* 1803, *l'an* IV. *de notre Pontificat.* (*Signé*) JOSEPH MAROTTI.

(*Suscription.*) — A notre très-cher Fils NAPOLÉON BONAPARTE, Premier-Conſul *de la République* Françoiſe.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *juſqu'au* 11. Pluviôſe (1. *Février.*)

„ L'intention du Gouvernement étoit, que le Code-Civil s'achevât pendant la préſente Seſſion du *Corps-Légiſlatif.* Il n'y a pas de doute, qu'il n'en ſoit ainſi. Déjà les parties de ce grand travail, terminées précédemment, ſe trouvent augmentées d'une au-

tre partie considérable finie de même. Le second Livre du Code, le Livre qui considère les Biens sous leurs différentes modifications, est en ce moment sanctionné tout entier. Après ses deux premiers Titres, *de la distinction des Biens*, & *de la Propriété*, deux autres Titres, *de l'Usufruit & de l'Habitation*, & *des Servitudes ou Services Fonciers*, ont été convertis en Loix ces jours passés. Avant-hier le *Corps-Législatif* adopté le 3me, hier il a adopté le 4me Titre, l'un & l'autre encore à la très-grande majorité & d'après le voeu presqu'unanime du *Tribunat*. A-présent se trouve sur le tapis le Livre III. du Code, celui qui, plus étendu, traite des différentes manières d'acquérir les Biens & de les transmettre. Les deux Titres de ce Livre, relatifs aux *Successions* & aux *Donations*, présentés au *Corps-Législatif* dès sa précédente Session à cause de leur importance pressante, ont dès-lors été revêtus de l'approbation de cette Assemblée. Dans les dernières Séances de la nouvelle Session, le Gouvernement a soumis déjà aux *Législateurs* divers autres Titres du même Livre. Des Conseillers-d'Etat en ont présenté, le 7e de ce mois, le 2d Titre, *des Contrats ou des obligations Conventionnelles en général*; deux jours après, le 3me, *des engagemens qui se forment sans Convention*; hier, 10me, *du Contrat de Mariage, & des droits respectifs des Epoux*. Le *Tribunat*, informé par le *Corps-Législatif* de la présentation de ces nouveaux Titres du Code, commencera après-demain à entendre & à considérer les Rapports de la Section de Législation à leur égard. Ensuite, les pensées du Gouvernement sur ces matières intéressantes, à en juger par les dispositions des *Tribuns* & des *Législateurs*, vont recevoir aussi, sans aucune contradiction publique, les suffrages à-peu-près universels, tant de l'Assemblée qui discute les Projets de Loix, que de celle qui prononce sur ces Projets. D'entre les propositions d'un autre genre, faites à-la-fois par le Gouvernement au *Corps-Législatif*, celle de modérer les Droits d'Enrégistrement & d'Hypothèque pour les Donations, en faveur des Pauvres & des Hospices, n'a pas été moins bien accueillie par l'une & l'autre Assemblée Législative, & vient en conséquence d'être convertie en Loi de leur aveu commun. Il y a cependant dès-à-présent, dans les délibérations des Séances actuelles, une exception à ce parfait concert de volontés. Cette exception, comme telle, mérite d'être remarquée. Un Projet de Loi concernant les *engagemens & échanges de Bois Nationaux*, peu fait par lui-même pour attirer l'attention de l'Etranger, doit ne pas y échapper entièrement, depuis que le *Tribunat* en a voté le rejet, dans sa Séance d'avant-hier, à la majorité de 30. voix contre vingt-cinq. Les *Tribuns*, *Siméon*, *Duvidal* & *Chabot* (de l'*Allier*,) ont été désignés pour défendre ce Vote au *Corps-Législatif*, où il va donner lieu, pour la première fois pendant cette Session, à une discussion contradictoire entre les Orateurs du *Tribunat* & ceux du Gouvernement, des raisons desquels ce sera aux *Législateurs* de juger. "

„ Tandis que l'on travaille à établir la paix domestique des Citoyens, pour ainsi dire sur le fondement de Loix Civiles égales & mises à la portée de tout le monde, l'on veille en même tems avec la plus grande vigilance sur tout ce qui pourroit troubler la tranquillité publique, menacée davantage par la Guerre rallumée. Les nouvelles tentatives de révolte, qu'il y a eu dans une partie des Départemens de l'*Ouest*, & dont une Commission Militaire continuë à poursuivre les auteurs, ont appris au Gouvernement la nécessité d'une surveillance redoublée pour garantir la sûreté de l'Etat. La Police, par ses correspondances actives avec les Autorités de tous les points de la République, a acquis d'autres preuves encore du besoin de continuer ses recherches. Le Grand-Juge, Ministre de la Justice, prépose à la Police depuis la suppression du Ministère particulier de ce nom, vient de publier les détails suivans, sous la date du 8. du courant. "

„ *Les nommés* Picot & Lebourgeois, *après avoir exercé pendant plusieurs années leurs Brigandages dans la* Chouannerie, *poursuivis par les Tribunaux & la Gendarmerie, passèrent à* Londres. *Ils y furent accueillis comme* Georges, Debar, Guillemot, Limoëlan, Hyde, Saint-Hilaire *& autres Brigands, que l'*Angleterre *entretenoit contre l'esprit & la foi du Traité d'*Amiens, *afin de s'en servir selon son intérêt. Peu de tems après la Paix d'*Amiens, *lorsque les menaces pour obtenir un Traité de Commerce furent infructueuses, & que la tranquillité du Continent, rétablie à* Ratisbonne, *convainquit les* Oligarches *du Cabinet de* Londres *de l'utilité dont il seroit pour leur intérêt de se défaire du* Premier-Consul, *ils chargèrent ces Individus de faire une nouvelle tentative d'une* Machine-Infernale. Picot & Lebourgeois *partirent de* Londres, *munis d'Instructions, & d'Armes telles que* Pistolets à vent, Cannes-poignard, *&c. Cependant, la Police, qui a l'oeil par-tout où l'on trame des Complots & où l'on ourdit des Crimes, n'avoit garde de perdre* Londres *de vue. Elle fut avertie du dé-*

ort & de la mission des deux Brigands, & le Grand-Juge les fit arrêter à Pont-Audemer, *ils venoient d'arriver sous les noms supposés de* Dappuis *& de* Vallée. *On trouva sur eux Papiers & les Armes qu'ils avoient apportés de* Londres, *ainsi que le* Plan d'une petite Ma-ine-Infernale. Picot & Lebourgeois *ont été traduits devant une Commission Militaire, & damnés à mort.*"

„ *Le nommé* Querelle, *autre Brigand, parti de* Londres *en* Fructidor (*Septembre*) *der-er, & arrêté à* Paris *en* Vendémiaire (*Octobre,*) *a été également condamné à mort. Sur le int de subir sa Sentence, il a fait des révélations. Si elles sont aussi importantes qu'on le , elles vaudront à ce misérable sa grâce ou une commutation de peine.*"

„ Une prudence, appuyée sur d'autres considérations, prive le Public, depuis quel-e tems, de toute connoissance des armemens contre l'*Angleterre*. En vertu d'un Or-e Ministériel, il a été défendu, sous les peines les plus sévères, à tous les Editeurs s Journaux de *France*, d'y admettre désormais la moindre Nouvelle relative à l'Expé-tion projettée. Ce scrupule, en attendant, montre combien sont devenus de plus en us sérieux les préparatifs de cette Expédition, dont le secret repose dans la seule tête de *paparte*. On parle de nouveau de son départ prochain pour les Côtes; mais aucun de ses ffeins ne peut être sçu ni prédit d'avance avec certitude. Ce n'est que dans le *Jour-al officiel* que l'on pourra trouver l'événement, & rien que l'événement. Cette Feuille nnonce aujourd'hui au Public, que la Corvette de la République *la Fauvette* s'est em-rée, le 29. *Nivôse* (20. Janvier) dernier, dans la *Méditerranée*, d'une Goëlette *An-oise*, armée de douze Caronnades de neuf livres de balles, & montée de 39. Hom-es d'Equipage. Cette Goëlette étoit partie de *Malte*, le 21. *Nivôse* (12. Janvier,) our faire une Croisière."

„ Un avis particulier qui ne manque pas non plus d'intérêt, dans les présentes circonstan-es, c'est celui, qu'on vient de recevoir de *Bayonne*, de l'arrivée de l'*Espagne* en cette Ville, e 26. *Nivôse* (18. Janvier,) à la consignation de Mr. *Gabarrus*, Négociant, de soixante Mulets chargés de Piastres. Cet envoi alloit être suivi de quatre autres, qui font partie une première expédition. Chaque Mulet porte une quantité de Piastres équivalente à 5. mille Francs. Le premier de ces envois d'Espèces a consisté, par conséquent, en 1 Million & demi Monnoye de *France*. On ajoute, que le Gouvernement *Espagnol* en utorisant la sortie des Piastres destinées pour la République, a pris en même tems les mesures es plus sévères pour empêcher toute exportation d'Argent qui se feroit sans son aveu."

„ Le dernier Ambassadeur de S. M. *Catholique* à *Paris*, le Chevalier d'*Azara*, est ort dernièrement en cette Capitale. On le sçait remplacé, dans les fonctions de sa Lé-ation, par Mr. d'*Hervas*, en la qualité de Chargé-d'affaires, dans laquelle celui-ci est ecrédité seulement près du Ministre des Relations-Extérieures selon l'usage."

„ *Cinq p. c. cons.* 55. Fr. 40. Centimes. Actions de la *B. de France*, 1095. Fr. & demi."

*SUITE de l'*EXTRAIT *des Nouvelles de* LONDRES *du 28. Janvier.*

„ Hier, l'on a reçu des Malles tant du Continent de l'*Amérique Septentrionale* que des *Isles-sous-le-Vent*. Les Avis de cette dernière partie du *Nouveau-Monde* ne con-tiennent rien d'essentiel; du moins rien d'assez authentique pour le rapporter. Les Pa-piers publics de *New-York* sont en date des 16, 19. & 20. Décembre. Il paroît de plus en plus, que les vuës, développées par le Président des *Etats-Unis* & par son Parti, pour se rendre maîtres, de quelque manière que ce soit, *par achat* ou *par conquête*, des Provinces *Espagnoles*, qui séparent l'*Amérique-Unie* du Golfe du *Mexique*, y ont causé une forte sensation! Mais c'est sur-tout le *Rapport du Committé* (*inséré dans nos pré-cédens* Supplémens,) qui y a fait une vive impression. Ceux, qui pensent moins favorable-ment de Mr. *Jefferson*, attribuent la Pièce à lui-même: Ils croient y reconnoître sa plu-me & plus encore ses principes, — le ton de la Démocratie, qui, en faisant valoir des projets envahisseurs sous le nom d'*un Peuple*, *qui gouverne*, n'est proprement que la vo-lonté d'un petit nombre d'Ambitieux, aussi peu délicats sur les apparences, que sur les moyens. Si le Président des *Etats-Unis* & ses Adhérens, disent-ils, cherchent la Guerre avec l'*Espagne*, ils ne pouvoient employer de moyen plus direct pour la provoquer, qu'un *Rapport*, développant avec aussi peu de déguisement de pareilles vuës, & conçu sur un ton si offensant. Aussi, suivant quelques-uns des Papiers qui contiennent ces remarques, datés du 19. Décembre, " le Ministre d'*Espagne*, se croyant offensé par le „ Président des *Etats-Unis*, a quitté la Résidence de *Washington* avec le mécontente-ment le plus marqué." Au cas que la Guerre fût réellement la suite des projets de

Mr. Jefferson, il ſera difficile à celui-ci de réunir tous les ſuffrages en ſa faveur: Mais il faut attendre la confirmation de ces premiers rapports. Dans les Feuilles de *New-York*, du 20. Décembre, l'on trouve l'Article ſuivant, relatif à l'évacuation de la Place *Aux-Cayes*. " Par les derniers Avis de *St. Jago* nous avons reçu des particularités intéreſſantes ſur l'évacuation d'*Aux-Cayes*, qui n'a pas eu lieu que lorsque la bloquade de la Place par les Vaiſſeaux *Britanniques*, & la conſommation de tout ce qu'il pouvoit y avoir d'alimens animaux, eurent réduit la Garniſon à la plus grande extrémité. Force d'abandonner *Aux-Cayes*, le Général *Brunet* a allié les devoirs du Militaire avec l'humanité de l'Homme ſenſible. Après avoir pris toutes les meſures néceſſaires pour la ſûreté des Troupes & des Habitans, il a détruit, avant de quitter la Ville, tout Attirail ou Inſtrument de guerre, dont il étoit encore en poſſeſſion. Toute l'Artillerie fut enclouée ou renduë inutile au ſervice; les fuſils, la poudre à canon &c. furent jettés en mer &c. "

" C'eſt par quelques Bâtimens d'un Convoi de la *Jamaïque*, nommément par *la Marie-Anne*, Cap. *Robert Mac-Laurin*, entré à *Torbay*, qu'on a appris la Capitulation du Général *Rochambeau* avec ce qui lui reſtoit de Troupes *Françoiſes* au *Cap* de *St. Domingue*. Ce Convoi partit de la *Jamaïque*, le 1. Décembre, ſous l'eſcorte du Vaiſſeau de guerre *le Cumberland*, de 74. Canons, ainſi que de la Frégate, *la Créole*: La Flotte eſſuya, le 29. Décembre, une Tempête des plus violentes: Il n'y eut aucun Bâtiment, qui ne fût plus ou moins endommagé: Pluſieurs eurent des voyes-d'eau & dûrent tâcher de gagner les Ports, en faiſant jouer les pompes nuit & jour: Mais *la Créole* avoit des voyes-d'eau ſi conſidérables, que, ſur le point de couler bas, le Capitaine *Sorrell* & ſon Equipage furent dans la néceſſité de l'abandonner: *Le Cumberland* continua ſa route juſqu'à la hauteur de *Scilly*, n'ayant plus que quelques Navires de conſerve avec lui. *La Créole* étoit une Frégate Nationale *Françoiſe*, dont l'Eſcadre du Commodore *Baynton* avoit fait priſe au mois de Juillet dernier, & qui, pourvuë à la *Jamaïque* d'un Equipage *Anglois*, avoit été jugée encore en état de ſervir de Convoi: Mais elle n'a pu achever le trajet. On attend des rapports, plus authentiques que ceux que l'on a juſqu'à préſent, au ſujet de la reddition du *Cap-François*, avec d'autant plus d'impatience, que cet événement eſt de nature à faire époque dans les Annales de la Coloniſation & du Commerce. Si par cette Iſle les *Européens* ont commencé leur domination, ſouvent injuſte, dans le *Nouveau-Monde*, *St. Domingue* va devenir encore, par cette funeſte cataſtrophe, le premier Etabliſſement au pouvoir d'une Population *Noire* & *Africaine*. L'on ne ſçait, ſi cette perte définitive eſt entrée dans les calculs du Gouvernement *François*, lorsqu'il a commencé ſes diſcuſſions peremtoires avec celui de la *Grande-Brétagne* ſur la poſſeſſion de l'Iſle de *Malte*: Mais, du moins, c'eſt un des réſultats, qu'une rupture poſſible de voit le plus immédiatement amener. La fauſſe lueur d'une Paix factice & trompeuſe lui a en attendant coûté une partie de ſes plus belles Troupes, outre la dépenſe énorme d'une Expédition des plus éclatantes ſous le Commandement du propre Beau-Frère du *Premier-Conſul*. On exaggère, ſans doute, en portant à 50. mille Hommes le nombre des Troupes *Françoiſes*, qui ont été ſucceſſivement débarquées à *St. Domingue*: Mais il paroît avéré au moins, que les triſtes débris de ces Forces, que le Général de *Rochambeau* avoit encore conſervés avec lui, ne montoient guères au-delà de 4. mille Hommes, avec leſquels environ 2. mille *Blancs*, tant Hommes que Femmes & Enfans, ont quitté la malheureuſe Iſle, pour être transportés à la *Jamaïque*. Cependant, ſi les *Anglois* peuvent ſe réjouir de voir un coup auſſi funeſte porté à la proſpérité Commerciale de la *France*, il n'eſt point d'Homme éclairé & prévoyant, qui ne doive craindre pour d'autres Nations, pour l'*Europe* entière, les effets de la Domination *Africaine* dans une des Iſles les plus conſidérables du *Nouveau-Monde*. La *Jamaïque* pourra en être la première Victime: Et, les ſuccès de la Révolution *Américaine* ont été amers pour la Monarchie *Françoiſe* elle-même, l'appui, que les *Noirs* de *St. Domingue* ont trouvé dans les Armes *Britanniques*, pourra coûter un jour à l'*Angleterre* quelques-unes de ſes plus belles Colonies. Aujourd'hui l'on peut ſe flatter de trouver dans les Dominateurs *Africains* des Voiſins moins dangereux que dans une Puiſſance, dont on accuſe l'ambition uſurpatrice & envahiſſante: Mais ce ſont les ſentimens du moment, que la ſaine raiſon aura toujours bien de la peine à adopter. "

A LEYDE, par ABRAHAM BLUSSÉ, le Jeune.